ARRETE DU MAIRE N°2024/RH/181

PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Chambray-lès-Tours,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28/09/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de chef de service de police municipale principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	CHEROUVRIER CHRISTOPHE	01/01/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Madame la DGS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Chambray-lès-Tours, le 14 février 2024

helson

Le Maire,

C. GATARD

Le Maire, o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.